

Règlement intérieur

- Art 1** Le présent règlement s'applique à tous les exposants du vide grenier du dimanche 29 novembre 2026
- Art 2** Peuvent prendre part à cette manifestation les négociants et les particuliers.
- Art 3** Les emplacements réservés mais non occupés à l'heure d'ouverture au public (08H00) seront considérés comme disponibles et remis à disposition des organisateurs.
- Art 4** Le Comité des Fêtes d'Hagetmau, organisateur, se réserve le droit d'exclure tout participant qui viendrait à troubler le bon ordre et la moralité de la manifestation et ce sans avoir à en exposer les motifs et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnités ou de remboursement d'aucune sorte. Les emplacements ont été attribués au mieux des possibilités et ne peuvent être modifiés par la seule volonté du locataire.
- Art 5** Le Comité des Fêtes d'Hagetmau, organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégradation des pièces ou matériels exposés et situés à l'intérieur ou à l'extérieur du marché couvert pendant toute la durée de la manifestation.
- Art 6** Le matériel mis à la disposition des exposants se compose de tables et de chaises. Les exposants seront responsables des dommages éventuellement causés aux locaux ou aux matériels qui sont la propriété de la ville de Hagetmau.
- Art 7** Les réservations des tables et mètres, les règlements ainsi que les renseignements personnels devront impérativement être adressés avant le 31 octobre 2026 à :

COMITE DES FETES DE HAGETMAU

Allée de Turée

40700 HAGETMAU

videgrenier.cdfhagetmau@gmail.com

Une confirmation de réservation vous sera envoyée par mail.

Je dégage de toute responsabilité les organisateurs en cas de perte ou détérioration pendant l'ouverture au public, de même en cas de vol pendant la manifestation.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur qui s'applique à la manifestation.

Fait à :

le :

Signature :